



FRAIS Suite impayé CREDIT CONSOMMATION

Par chachou01

Bonjour,

Suite à une injonction de payer pour un crédit à la consommation, j'ai établi un échéancier avec l'huissier en JUIN 2017, échéancier que j'ai toujours respecté depuis.

A ce jour je devrais avoir fini le paiement et l'huissier me relance avec un nouveau décompte ou des frais ont soudainement augmenté entre le décompte transmis en Juin et celui que j'ai à ce jour sans que rien ne se soit passé:

Frais de procédure : 109.69? contre 275? actuellement
dettes en intérêts de retard : 11,68? contre 56? actuellement

N'étant pas au courant des pratiques au niveau des frais suis je condamné à payer sans recours possible ??

Merci,

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité

<http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50